

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 17 DECEMBRE 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - P. HEIDELBERGER - S. FILOCHE - (Adjoints) - N. BLOUQUY - E. HEDRICH - G. SCHWINTE - R. PERRET –R. MERLEAU - B. BOULAGNON - D. DEVISCOURT –.

ABSENTS EXCUSES : JM. TIEFFENBACH (procuration à J. DUBOUT) - E. MARTIN (procuration à P. HEIDELBERGER) - JM. JOANNES procuration à N. BLOUQUY) - C. LATHOUD - F. PERRET (procuration à R. PERRET) - A. LECLERE - D. ROTH – C. CAMPO -

ABSENTS : P. CURCIO

1 - Nomination du secrétaire de séance

G. SCHWINTE est nommé secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2018

Adopté à l'unanimité

3 – Décision Modificative n° 3 : budget communal

Le maire demande au conseil d'approuver les inscriptions budgétaires objets de la décision modificative n° 3 ci-dessous.

Libellé	Op	INVESTISSEMENT - Explications	DEPENSES	RECETTES
024 - Produits des cessions				10 320,00
024 - Produits des cessions		Nouvel épandeur à sel		10 320,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				10 320,00
192 - Plus ou moins-values sur cessions		Echange d'épandeur à sel		34,40
2158 -Autres installations, matériel et outillage techniques		Echange d'épandeur à sel		10 285,60
041 - Opérations patrimoniales			461 265,61	553 518,74
2313 - Construction Maison de Santé	213	Assujettissement TVA Maison de santé	457 891,09	549 469,12
238 - Avances versées sur immobilisations corporelles	213	Assujettissement TVA Maison de santé	3 374,52	4 049,62
21-Immobilisations corporelles			10 320,00	
2158 - Autres installations, matériel et outillages tech		Nouvel échangeur à entrer dans l'inventaire	10 320,00	
23 - Immobilisations en cours			10 320,00	
2312 - Agencements et aménagements jardin public	225	Travaux moins chers que prévus	(3 880,00)	
2313 - Construction Maison de santé	213	Travaux supplémentaires : avenants CEGELEC	14 200,00	
		TOTAL	481 905,61	574 158,74

Délibération : vote oui à l'unanimité

4- Décision Modificative n° 2 : Budget Annexe « les Buissons »

Le maire demande au conseil d'approuver les inscriptions budgétaires objets de la décision modificative n° 2 ci-dessous.

Libellé	Op	INVESTISSEMENT - Explications	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			49 741,84	
3555 - Produits finis - terrains aménagés		Fin des travaux de viabilisation	49 741,84	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			-	49 741,84
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		Fin des travaux de viabilisation	-	49 741,84
		TOTAL	49 741,84	49 741,84

Délibération : vote oui à l'unanimité

5 – Délibération pour rémunération des agents recenseurs et de l'agent coordonnateur

Le maire rappelle au conseil que le recensement de la population de Versonnex, se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Pour effectuer cette mission, 4 agents recrutés auront en charge chacun un district défini par l'agent coordonnateur et validé par l'INSEE.

Les agents qui sillonneront la commune sont : Kévin DUPAIN (191 logements) – Charlène DI MEGLIO (241 logements) – Didier CADOT (222 logements) – Nathalie DOUCET (269 logements).

L'agent coordonnateur est Marie-Eve DRUET.

Il convient de délibérer pour déterminer le montant de rémunération de ces agents. L'INSEE a informé que les agents recenseurs doivent inciter les citoyens à remplir leurs formulaires via internet ; cette mesure facilite le travail des agents mais augmente celui du coordonnateur qui doit tout centraliser en mairie et contrôler que les formulaires sont remplis dans les temps.

Le maire propose donc de prévoir une rémunération comme suit :

- **Pour les agents recenseurs :**
 - Forfait sur la base d'un SMIC mensuel pour la mission (payable en deux fois si besoin) des agents recenseurs extérieurs et versement des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) pour les agents communaux, calculées sur la même base du SMIC mensuel
 - Tarif du SMIC horaire par ½ journée de formation obligatoire (lundi 7 et lundi 14 janvier), sauf pour les agents communaux dont les heures sont incluses dans leur temps de travail
 - Forfait au titre des frais divers (déplacements, téléphones, etc...) d'un montant de 30 €
- **Pour l'agent coordonnateur :**
 - Prime exceptionnelle d'un montant de 500 € bruts,

Enfin, il est précisé pour information, que la dotation versée à la commune est de 4030 €.

Délibération pour création des postes d'agents recenseurs extérieurs et pour détermination des divers montants de rémunérations. Oui à l'unanimité pour tout ce que dessus.

6 - Délibération pour versement à la mairie de la totalité des concessions cimetière et columbarium et suppression de la répartition 1/3 – 2/3 CCAS/COMMUNE

Le maire explique au conseil, qu'actuellement, lorsqu'une concession est achetée soit dans le cimetière communal soit au columbarium, le montant de cet achat est réparti 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la commune, ce qui oblige les administrés à régler la somme directement au Trésor Public.

Afin de faciliter les encaissements en mairie au titre de la régie multiproduits et sur demande de la Trésorerie, il est proposé de supprimer cette répartition. Les montants seraient imputés sur le budget communal, et la part revenant au CCAS serait comprise dans le montant de la subvention annuelle.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7 – Délibération CCPG : avis de la commune concernant la rédaction des statuts accompagnant l'évolution de l'intercommunalité en communauté d'agglomération.

Le maire explique au conseil que si l'intercommunalité exerce déjà les compétences d'une communauté d'agglomération (comme les transports), la rédaction actuelle des statuts, résultat de multiples évolutions successives, exige une clarification afin de « coller » aux dispositions du CGCT.

Afin de ne pas prêter à contentieux, cette clarification de forme, à périmètre de compétences constant, nécessite une délibération du Conseil Communautaire confirmée par la majorité qualifiée des conseils municipaux. Elle s'inscrit dans la continuité des avis formulés au sujet de l'évolution en communauté d'agglomération. Elle peut d'ailleurs suivre immédiatement la délibération d'un conseil à ce sujet lorsque celui-ci n'a pas encore été débattu.

Aussi, est-il proposé aux conseils municipaux d'examiner cette reprise de rédaction avant le 31 décembre 2018 afin de permettre l'évolution sur une année pleine. A cette fin, une délibération est proposée ainsi que les pièces qui y sont rattachées, à savoir : La rédaction actuelle des statuts - Le projet de rédaction version communauté d'agglomération - Le tableau de comparaison.

L'ensemble du conseil souhaiterait connaître les imputations budgétaires liées à ces changements ainsi qu'à quel projet ou budget spécifique cette nouvelle dotation sera affectée. Ces demandes seront relayées à la CCPG.

Délibération : adoptée par 8 voix pour et 6 abstentions (B. BOULAGNON, P. HEIDELBERGER, JM. TIEFFENBACH, N. BLOUQUY, JM. JOANNES, D. DEVISCOURT)

8 – le point sur le diagnostic acoustique du Terrain Multisports

Le maire fait le point sur le diagnostic acoustique du Terrain Multisports.

Deux types de repères ont été effectués :

1. Terrain multisports occupé et cour de l'école avec 20 enfants. Il ressort que le bruit de fond est identique sur les deux endroits.
2. Cour non occupée et terrain multisports occupé. L'étude acoustique permet de constater des différences sensibles de bruit. (Dépassements en bordure de terrain au-dessus de 5 qui peuvent donc être considérés comme des nuisances diurnes).

Les solutions préconisées par cette étude sont :

- Mise en œuvre d'un écran anti bruit en lieu et place de la palissade. Ce moyen est peu pertinent car il s'agirait d'un mur haut de 4 m pour un coût de surcroît élevé de 43 500 €. Par ailleurs, il est peu probable que les riverains acceptent cette « muraille ». Pour autant, un mur moins haut pourrait être installé en haut de la butte.
- Mise en place sous la toiture existante, d'une autre bâche avec laine de roche pour absorber les sons, pour un coût de 38 000 €.
- Pose de bandes de PVC pour retenir les sons, sur le côté ouvert pour un coût d'environ 10 000 €.

J. DUBOUT a fait parvenir ces 3 solutions au constructeur qui ne les valide pas ; ce dernier prendra contact à ce propos, avec le bureau ayant réalisé l'étude acoustique, le but étant de ramener le dépassement de décibels constaté à l'indice 16 à un indice conforme (5 dB).

En attendant, il est décidé de maintenir la fermeture du terrain multisports le dimanche mais de conserver son ouverture durant les vacances.

9 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

10 - Informations communautaires

Commission Aménagement (Dubout) : le bus Z nouvelle formule a été validé avec 14 trajets. Les nouveaux horaires sont opérants depuis le 9 décembre. E. HEDRICH dit que cette ligne fonctionne très bien, notamment pour les correspondances par Colovrex.

11 - Commissions communales

A) Commission Personnel (F. PERRET)

- Les recrutements pour un agent d'entretien polyvalent et un agent technique, sont lancés.
- L'agent contractuel, engagée pour l'instruction de droit des sols, sera nommée stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le nbre d'heures qu'elle effectue à Versonnex. Grilly fera de même de son côté.

B) Commission Urbanisme (P. HEIDELBERGER)

- Un promoteur a été reçu en mairie pour un projet d'une vingtaine de maisons sur un terrain au centre bourg. Le tènement devrait permettre également la construction d'une maison pour personnes âgées autonomes, dont le financement serait assuré par le bailleur social Dynacités...
- Un projet a été présenté pour l'installation d'un manège équin, proche de Villars Dame, sur un hectare de terrain. Les propriétaires ont assuré être très attachés au caractère rural et patrimonial du lieu qu'ils souhaitent préserver.
- Les travaux de l'ensemble immobilier proche de la mairie, ont débuté.
- La prochaine commission urbanisme aura lieu en février 2019, pas de séance en janvier.

C) Commission Communication – journal -P. HEIDELBERGER)

- La feuille d'hiver devra impérativement être distribuée avant Noël.
- S. FILOCHE, B. BOULAGNON et D. DEVISCOURT se partageront le secteur initialement desservi par JM. CHARREAU pour la distribution du journal.

D) CCAS (J. DUBOUT en l'absence d'E.MARTIN)

- Le repas des anciens est organisé cette année par Grilly.

E) Commission Scolaire (J. DUBOUT en l'absence de C. CAMPO et A. LECLERE)

- Des remerciements sont adressés à Julie LAMOOT pour la réunion qui a permis de planifier et mettre des priorités sur les travaux dans les écoles, permettant ainsi une gestion plus sereine et mieux anticipée.

- Les CP vont pouvoir se rendre à la piscine, un créneau sur Gex s'étant libéré au 2^{ème} trimestre.
- Les réunions qui ont eu lieu dans les écoles avec les agents, ont permis de cibler les moments de la journée où les services sont à flux tendu et où chaque absence de personnel pèse sur l'organisation. Afin de pouvoir palier ces absences, nous réfléchissons aux solutions possibles. Une liste de personnes à appeler en « urgence » pourrait se mettre en place en cas de besoin. Un appel aux membres du conseil est lancé, si cette opportunité les intéresse. Ces réunions ont également permis de redéfinir les rôles de chacun et éviter ainsi des pertes ou des doublons d'informations, mais l'équilibre de ces services reste encore bien précaire.
- Les enfants du CMJ doivent se réunir très prochainement pour préparer leur après-midi jeux de société qui se déroulera le dimanche 27 janvier 2019 à la salle Pierre Jaques, et partager un repas ensemble. L'idée à présent, est de trouver un lieu qui leur serait propre et qu'ils pourraient investir et s'approprier.

12 - Informations diverses

- L'éducation nationale nous a fait part de la modification des secteurs scolaires des collèges selon les communes d'appartenance. Les enfants de Versonnex iront au collège de Divonne.
- Communication de la Délibération de Grilly concernant la poursuite de la collaboration mutuelle
- Le maire fait part au conseil d'une demande de l'association « Rollings Dads » pour une prise en charge d'une partie de la logistique pour l'organisation du festival annuel Versoléo. Le conseil donne son accord pour une participation à hauteur de 1300 € qui sera inscrite au BP 2019.
- B.BOULAGNON demande si la mairie a ouvert un cahier de doléances pour les gilets jaunes. Le maire répond qu'à ce jour aucune demande n'a été formulée à ce sujet. Il précise qu'il n'est pas fermé à cette disposition bien qu'il n'en voie pas la réelle nécessité. Si des citoyens devaient se présenter à l'accueil de la mairie à ce sujet, les agents recueilleront les doléances.

La Séance est levée à 22 h

Fait à Versonnex, le 26 décembre 2018

Le maire,

Jacques DUBOUT

<p>Prochain conseil municipal Lundi 4 Février 2019, sauf urgence.</p>
